



Dossier de demande d'autorisation environnementale

TERRA72 - projet de développement du pôle de
recyclage et de production d'énergies
renouvelables sur la commune de Montmirail (72)

Annexe 6 – Concertation





TOUT SAVOIR

sur les projets
de valorisation du site

**PAPREC
MONTMIRAIL**



TERRA 72 À MONTMIRAIL, POUR UN FUTUR DURABLE

Les nouvelles exigences réglementaires nationales prévoient **d'augmenter la valorisation des déchets** pour en **réduire les quantités enfouies**. TERRA 72 est la réponse de PAPREC à cette ambition : en continuant d'investir sur son site dans de nouvelles installations de valorisation des déchets, au service des collectivités et des entreprises, le groupe PAPREC donne au territoire la faculté de traiter ses déchets de manière optimale, dans le respect des nouvelles réglementations pour l'environnement et la sécurité.



Des innovations importantes

Méthaniseur, chaîne de production de combustibles solides de récupération (CSR), installation de panneaux photovoltaïques.



Les équipements optimisés

Recyclage des terres et matériaux de chantiers, plateforme de valorisation du bois, plateformes de compostage et de tri, conditionnement de matières recyclables, stockage des produits non valorisables.



Un site parfaitement intégré dans les bois de Montmirail depuis des années

Le projet d'évolution du site de Montmirail est compatible avec l'ensemble des réglementations en vigueur. Il bénéficie du soutien de la municipalité et des élus locaux, du conseil départemental, du conseil régional et de la commission de suivi du site



Les ressources produites à Montmirail

- Engrais et composts respectueux de la terre, qui favorisent le retour au sol du carbone.
- Combustibles de deuxième génération, non issus de ressources fossiles, qui réduisent les émissions de gaz à effet de serre.
- Biométhane injecté dans le réseau GRDF pour les besoins de l'agglomération de la Ferté-Bernard.
- Électricité produite grâce aux déchets organiques et réinjectée dans le réseau local.
- Déchets issus des travaux du BTP, valorisés ou traités dans les meilleures conditions pour éviter les dépôts sauvages.



Une maison de la Terre et de l'environnement

À Montmirail, à proximité immédiate du site, elle renforcera les actions de sensibilisation du grand public et des scolaires.

TERRA 72 : DE NOUVELLES INSTALLATIONS DE VALORISATION

NOUVEAU

Méthaniseur

La méthanisation valorise les déchets organiques (biodéchets) sous forme d'énergie (électricité ou gaz) et de matière fertilisante. Les biodéchets sont principalement produits dans la cuisine : épluchures, pain, restes de repas, mais aussi par l'agriculture ou les restaurants, les magasins alimentaires, les usines de transformation de produits agricoles. Le fertilisant issu des biodéchets est une bonne alternative aux engrais chimiques car il nourrit la plante et le sol et sa production est locale. **C'est un engrais vert bas carbone.**



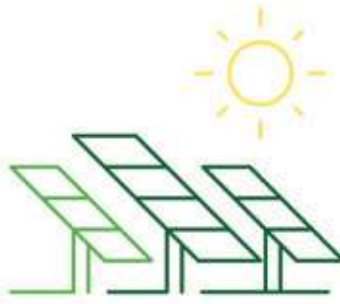
NOUVEAU

Chaîne de production de CSR*

Les matières actuellement non valorisables (certains plastiques, petits morceaux de bois et de papier non recyclables) sont triées, broyées, calibrées, transformées en combustibles de deuxième génération appelés CSR. **Ces combustibles alternatifs bas carbone remplacent les énergies fossiles** (pétrole, gaz naturel et charbon) utilisées dans les cimenteries, l'industrie ou les réseaux de chaleur.

Plateforme de recyclage du bois

Le bois est recyclé par les fabricants de panneaux ou par transformation en **bois énergie** pour les centrales biomasse. Les centrales biomasse produisent de l'énergie grâce à la chaleur dégagée par la combustion.



NOUVEAU

Photovoltaïque

Pour augmenter la production d'énergie électrique **renouvelable**, une étude d'installation de panneaux photovoltaïques sur l'ancien site d'enfouissement sera réalisée.

NOUVEAU

Recyclage des terres et matériaux de chantiers

Les terres et matériaux de chantier peuvent être recyclés, après retrait des éléments indésirables, comme le plâtre par exemple. Certaines terres souillées, comme celles impactées par des hydrocarbures, peuvent aussi faire l'objet d'une dépollution en vue de leur réutilisation.



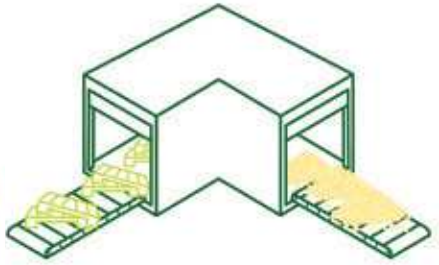
Plateforme de tri et conditionnement de matières recyclables

Certains déchets non souillés peuvent être recyclés sous forme de **de nouvelles matières premières** selon un tri et un conditionnement adapté à leur transport vers les filières industrielles.



Plateforme de compostage

Les déchets verts (tonte de pelouse, branchages), avec ou sans ajout de biodéchets sélectionnés, produisent du compost, grâce à l'action naturelle de micro-organismes. **Le compost est très utile pour enrichir les sols.**



Stockage

Une partie des déchets ne sont aujourd'hui ni recyclables, ni valorisables. Ils doivent être traités et stockés dans des casiers dédiés et dans les meilleures conditions pour éviter les dépôts sauvages. TERRA 72 poursuit son activité de stockage sur le site de Montmirail en réduisant la part de déchets enfouis. Comme aujourd'hui, TERRA 72 maintiendra son unité de production d'énergie verte issue du biogaz extrait des casiers d'enfouissement de ce type de déchets.

*Combustibles solides de récupération

ENGAGEMENT



JEAN-LUC PETITHUGUENIN, PRÉSIDENT FONDATEUR DE PAPREC : “UN PROJET D'ÉCONOMIE CIRCULAIRE À L'ÉCHELLE DU TERRITOIRE”

Pourquoi avez-vous créé Paprec ?

Il y a presque 30 ans, convaincu de l'importance capitale du recyclage, j'ai quitté un grand groupe pour reprendre une entreprise d'une quarantaine de personnes à La Courneuve (93), avec une idée forte : les ressources en matières premières dans le monde ne sont pas inépuisables. Ce XXI^e siècle sera le siècle où l'industrie sera approvisionnée principalement à partir de matières premières issues du recyclage alors que les XIX^e et XX^e siècles ont vu l'industrie se bâtir sur les ressources extractives.

Les économies de matières premières, la réduction des gaspillages et le recyclage vont donc devenir de plus en plus nécessaires : c'est la vocation de Paprec.

Paprec, c'est aussi une vision ?

Notre croissance s'est construite sur l'objectif impérieux d'une planète plus verte. Nous nous sommes également engagés pour une société plus fraternelle. La promotion de l'égalité des chances, de la diversité, de la laïcité est également dans notre ADN. Au-delà des résultats financiers, je

reste très attaché à la notion d'entreprise familiale qui porte cette vision sur le long terme. La compétence et la raison d'être de Paprec sont là, développer une économie indispensable pour la planète et qui crée de la valeur : de nouvelles ressources, de l'énergie et des emplois.

Pourquoi avez-vous modifié le nom de NCI Environnement en Paprec CRV et appelé le site de Montmirail Terra 72 ?

NCI Environnement était son nom lorsque Paprec a racheté la société. 15 années plus tard, le nom de Paprec est désormais très connu : nous sommes un acteur majeur du traitement des déchets. Ce nom est un symbole d'excellence. NCI Environnement a prouvé qu'elle avait de vrais savoir-faire, tant auprès des collectivités qu'avec les industriels. Avec une offre complète qui a renforcé sa capacité à se positionner en acteur clé de l'économie circulaire et en promoteur du développement économique local des régions, NCI Environnement a démontré son excellence : elle devient donc Paprec CRV.

Le site de Montmirail prend le nom de TERRA 72 en référence à Terralia, la société du groupe qui conseille tous les centres de stockage de Paprec. Terralia permet à toutes les ISDND (Installations de Stockage de Déchets Non Dangereux) de Paprec de profiter d'une haute expertise en exploitation, nouvelles technologies, dossiers administratifs, relation avec les fournisseurs. Elle favorise également les échanges entre exploitants pour profiter des retours d'expérience de chacun.

Elle accompagne donc le site de Montmirail dans sa grande mutation pour plus de valorisation et moins de stockage.

“Toutes les conditions sont réunies pour poursuivre le développement économique et durable du territoire”

Où en est Paprec aujourd'hui ?

Nous sommes aujourd'hui un groupe de près de 14000 collaboratrices et collaborateurs. Nous gérons 16 millions de tonnes de déchets par an, 9 millions de tonnes sont triées puis recyclées et 4 millions de tonnes sont valorisées en énergie. Près de 50 000 clients industriels et 6000 clients collectivités nous font confiance chaque jour. Grâce à eux, le chiffre d'affaires atteindra les 2 milliards d'euros en 2021.

Le traitement des déchets devient incontournable dans l'industrie de ce XXI^e siècle.

Non seulement parce que cette activité est écologiquement indispensable mais aussi parce qu'elle est économiquement viable. Des filières se sont organisées, d'autres se développent et des investissements majeurs ont été mis en place pour répondre aux défis d'innovation. C'est ainsi près de 2 milliards d'euros que le groupe aura investis dans ses usines pour les meilleures technologies en matière de recyclage et gestion de déchets.



ENGAGEMENT

■ ■ ■

Comment Paprec envisage-t-il de développer le recyclage et la valorisation dans la Sarthe ?

Chaque territoire a ses particularités ; la Sarthe est un département très agricole. Nous souhaitons participer de manière positive à la régénération des sols en matière organique et rendre à la terre ce qui lui revient. C'est pourquoi la méthanisation nous semble correspondre aux besoins du département.

C'est aussi un territoire qui souhaite développer les nouvelles énergies vertes (solaire, biométhane, combustibles alternatifs) : c'est aujourd'hui une évidence pour tous et c'est pour cela que TERRA72 a intégré cette dimension forte dans son projet.

De manière générale, tout déchet collecté doit faire partie d'un processus de tri pour le valoriser au maximum et réduire sa part de déchet ultime qui doit être traitée dans les meilleures conditions pour l'environnement : c'est la vocation de Paprec et celle de TERRA 72.

Pourquoi faut-il continuer à stocker des déchets ?

Le tri à la source ou en centre de tri et le recyclage produisent des déchets ultimes que personne ne sait encore recycler à ce jour à un coût raisonnable. L'innovation dans le domaine du recyclage est le cœur de métier de Paprec. Cependant, pour pouvoir continuer à développer le recyclage et la valorisation, la Sarthe et la Région des Pays de la Loire doivent pouvoir compter sur des capacités de stockage des produits non valorisables issus du tri. Dans le projet TERRA 72, la baisse de la capacité annuelle demandée prouve la volonté de Paprec d'accompagner le territoire dans une gestion plus vertueuse de ses déchets.

Quel engagement souhaitez-vous donner pour le territoire et les communes proches du site ?

Nous nous devons d'offrir à ce territoire la possibilité de traiter ses déchets avec les meilleures techniques disponibles et dans les meilleures conditions qui soient, avec toute l'expertise du groupe en matière de respect de l'environnement et de sécurité. TERRA72 réunit toutes les conditions pour assurer le développement économique du territoire, la création d'emplois, tout en assurant un futur durable et respectueux de la nature à Montmirail.



JEAN DUMUR, MAIRE DE MONTMIRAIL : “TERRA 72 CONTRIBUE À LA VITALITÉ DE NOTRE COMMUNE”

Le projet de Terra 72 propose de réduire l'enfouissement de déchets ultimes en développant leur valorisation, grâce à de nouvelles installations comme la méthanisation des biodéchets ou la préparation de combustibles alternatifs (CSR) issus de déchets actuellement enfouis. La valorisation de déchets organiques des ménages, des agriculteurs et des entreprises en fertilisants de qualité utilisés dans nos champs réduira l'utilisation d'engrais chimiques. Nous contribuons ainsi tous ensemble à la préservation de notre terre.

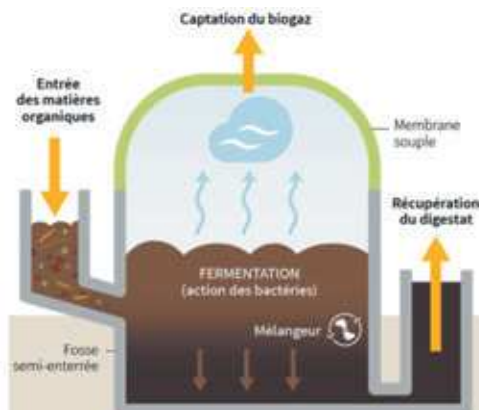
De plus, continuer à disposer en proximité d'un exutoire pour nos déchets qui ne peuvent plus être valorisés, contribue à la vitalité de notre territoire. Terra 72 est également une opportunité de développement économique pour la commune. Des emplois vont être créés, directs et indirects, tout en respectant la qualité de vie et le patrimoine naturel de Montmirail, ce qui importe beaucoup aux habitants de la commune. Et il ne faut pas oublier les retombées économiques notables pour notre commune, car une partie de nos revenus sont issus du site de Terra 72.

COMPRENDRE



LES BIODÉCHETS, VALORISÉS POUR LE TERRITOIRE

Pour les ménages comme pour les entreprises, le tri des biodéchets à la source sera obligatoire à partir du 31 décembre 2023. Ces matières pourront être valorisées par compostage individuel, collectif, industriel ou méthanisation. TERRA 72 développera le potentiel de valorisation des déchets tout en apportant au territoire de nouvelles ressources pour son développement économique.



À Montmirail, le méthaniseur valorisera 30 000 tonnes de biodéchets par an, soit une capacité de chauffage de plus de 1 000 maisons.



La méthanisation, utile pour l'environnement

- Stockage du carbone dans les sols, qui deviennent ainsi plus fertiles et mieux adaptés aux changements climatiques.
- Réduction du CO₂ dans l'atmosphère, ce qui freine le réchauffement climatique.
- Valorisation de la matière organique permettant un retour au sol du carbone et une préservation de la qualité des terres.
- Réduction de l'utilisation de fertilisants chimiques énergivores.
- Traitement possible des déchets organiques gras ou très humides, non compostables en l'état.
- Préservation des capacités des installations de stockage de déchets non dangereux

La méthanisation, une opportunité pour le monde agricole

La méthanisation valorise doublement les biodéchets : elle permet d'amender les terres agricoles et produit aussi un biogaz qui, débarrassé de son CO₂, sera injecté dans le réseau de distribution GRTgaz. Elle fonctionne par l'action naturelle des bactéries en l'absence d'oxygène ambiant, comme dans un estomac. De la sélection des produits entrants dépend donc la production d'un engrais de qualité. Ce digestat, **sans odeur**, sera utilisé par les agriculteurs locaux sous forme liquide, comme amendement des terres dans le cadre d'un plan d'épandage.

Une unité de méthanisation émet-elle des odeurs ?

Extrait de «La méthanisation en 10 questions» par l'ADEME Octobre 2019.

Lors de la méthanisation, la décomposition des déchets est réalisée en absence d'oxygène, sans contact avec l'air ambiant et donc sans odeur. Au terme du process, les acides gras volatils responsables des odeurs sont détruits : le digestat produit est pratiquement inodore, même une fois épandu dans les champs. D'ailleurs, de nombreux agriculteurs recourent à la méthanisation pour réduire les odeurs d'épandage agricole des fumiers et des lisiers.

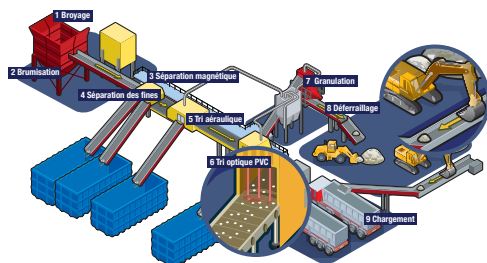
Des odeurs peuvent parfois être émises lors du transport, du stockage, du déchargement et du chargement des déchets organiques avant méthanisation. Des mesures sont prises pour les réduire au maximum :

- Le transport se fait dans des camions étanches.
- Les allers et retours des camions sont réduits au maximum.
- Les chargements et déchargements ont lieu dans un hangar fermé et étanche.
- Les camions sont lavés ou rincés fréquemment.
- Les bâtiments de stockage sont soumis à une ventilation forcée. L'air est aspiré et traité dans une unité de désodorisation.

COMPRENDRE

LES CSR, ALTERNATIVE À L'ENFOUISSEMENT DES DÉCHETS HAUT PCI*

La production de Combustibles Solides de Récupération (CSR) **valorise des déchets à haut PCI qui ne peuvent pas être recyclés** : refus de tri des déchets des activités économiques, des collectes sélectives des emballages, des encombrants de déchèteries (déchets secs et riches en résidus de plastiques, bois, papier... non recyclables dans les conditions actuelles). **Les CSR remplacent les énergies fossiles** dans des cimenteries ou chaudières dédiées, pour des industriels gros consommateurs d'énergie ou des collectivités avec réseaux de chaleur urbaine à la recherche d'énergies **moins émettrices de gaz à effet de serre**. À Montmirail, l'ensemble des opérations sera réalisé sous bâtiment.



La production de matière et de combustible issus des déchets est devenue un enjeu majeur pour la planète.

Une expérience solide du CSR, sur deux types de fonctionnements différents

Depuis 2011, le groupe PAPREC approvisionne un important cimentier à partir d'une chaîne de production de CSR, à Bruguières, près de Toulouse. Cette installation est en mesure de produire 50 à 60 000 tonnes de CSR par an, issus de refus de tri de déchets d'activités économiques et encombrants. Les critères de qualité et de régularité demandés sont particulièrement exigeants.

Au fil des années, 4 chaînes de production de CSR ont été créées sur les sites Paprec. Les entrants sont sélectionnés de manière très stricte. Ils sont limités à des refus de chaîne de tri de collecte sélective très propres ou des rebuts de production monoflux choisis.

En 2021, Paprec va plus loin et s'associe avec un consommateur de CSR dans les Alpes-Maritimes pour produire 50 000 tonnes de CSR par an et remplacer les combustibles fossiles utilisés par la cimenterie.

En valorisant en énergie de remplacement de combustibles fossiles les refus de tri actuellement enfouis, TERRA 72 les réduira de 50%.

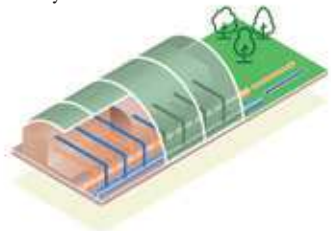
*Pouvoir calorifique inférieur

ENVIRONNEMENT

UN SITE BIEN INTÉGRÉ, QUI ÉVOLUE POUR UNE PLANÈTE PLUS VERTE

La dépollution de sols par biocentre, une expertise écologique

La technique de biodégradation par biocentre dégrade certaines substances (comme les hydrocarbures) présentes dans les terres. Elle se fait par ensemencement de bactéries qui se nourrissent des polluants. Les matériaux admis sur la plateforme de traitement biologique, répondant à de stricts critères d'acceptation, seront les terres excavées impactées par l'activité humaine : les boues et sédiments issus du curage des réseaux d'assainissement, du curage et dragage des ruisseaux, fossés, bassins d'orage, et ceux issus des séparateurs d'hydrocarbures.



Innovation dans la valorisation du bois

Économiser les combustibles fossiles primaires est aujourd'hui prioritaire. La transformation du bois de recyclage en combustible de deuxième génération pour les chaudières biomasse est une solution. Ces combustibles ainsi recréés respectent des normes de pollution et des critères de qualité certifiés. Une plateforme regroupera les bennes de mobilier issues des déchetteries pour les diriger en centre de tri où bois, plastiques, ferrailles, mousses seront triés pour envoi en filière de valorisation. Une deuxième plateforme de stockage de bois broyé servira au stockage du bois en attente d'envoi vers les filières de valorisation.

Priorité aux agriculteurs riverains pour le compostage

Le compost, composé de déchets verts éventuellement mélangés à des biodéchets, et conforme à la norme, sera utilisé en priorité par les agriculteurs riverains.



La maîtrise des non valorisables

Sans capacité de traitement pour les déchets ultimes, impossible de développer des procédés de recyclage ou de valorisation qui génèrent des rebuts ou des refus de tri. TERRA 72 a prouvé qu'il était possible de développer des solutions performantes de traitement des déchets ultimes. Bénéficiant de toutes les conditions techniques et géologiques nécessaires et d'un ensemble de structures déjà existantes, le site accueillera un nouvel emplacement de stockage (un casier), contigu au site actuel.

Afin de protéger l'environnement et de proposer des solutions de stockage maîtrisées pour l'amiante liée à des matériaux de construction, un casier de stockage spécifique est également prévu, toujours sur le site actuel. Il sera exploité selon les très strictes procédures réglementaires françaises en vigueur, validées par l'inspection du travail et l'inspection des installations classées pour l'environnement.

L'énergie photovoltaïque, pour une consommation de proximité

Le nouveau parc de panneaux photovoltaïques au sol se situera sur les anciens casiers de stockage et viendra valoriser une surface de 10 hectares. Les aménagements et travaux nécessaires à l'implantation de la centrale seront minimes compte tenu des équipements déjà présents sur le site. Elle se fera en trois phases, sur des zones qui ont fait l'objet d'une cessation d'activité et d'un suivi post exploitation. Les espaces du parc seront enherbés et il pourra être envisagé du pâturage d'entretien. À terme, cette centrale produira 10 MW, ce qui correspond à la consommation annuelle de 22 000 foyers.

Le biogaz, une source d'énergie non négligeable

Avec une conception et une exploitation en mode bioréacteur, TERRA 72 a choisi une valorisation énergétique maximale, à quasi 100 % du biogaz. Avec l'apport du méthaniseur, la production de biogaz va augmenter de façon très significative.

Ce biogaz sera épuré pour être transformé en biométhane ; il sera injecté dans le réseau GRDF avec une production annuelle de 2,19 millions de Nm3 soit l'équivalent de la consommation annuelle de plus de 2 150 foyers.

Par ailleurs, l'unité de production d'électricité actuelle sera conservée, avec une capacité globale annuelle de production de 4 millions de KWh d'électricité verte qui seront produits, soit la consommation annuelle d'une commune de 1 200 foyers.

Le réseau est contrôlé et réglé très régulièrement par une équipe de terrain afin que le soutirage du biogaz se fasse dans les meilleures conditions et qu'il n'y ait pas d'émissions diffuses. Les polluants du biogaz sont filtrés et retirés par des charbons actifs.



ENVIRONNEMENT

L'ENVIRONNEMENT, UNE VIGILANCE PERMANENTE

Dialogue et concertation au quotidien avec tous les acteurs du territoire, tel est le mode opératoire de TERRA 72. Gage d'une volonté de transparence, le processus d'information permanente auprès des collectivités, des associations locales, des agriculteurs, des riverains, est surtout une démarche indispensable pour que naissent et vivent des relations de confiance durables.

Des installations discrètes

Dès l'obtention de l'arrêté préfectoral, des aménagements paysagers du site garantiront pendant toute la vie du site, son intégration visuelle dans l'environnement paysager. L'ensemble du site est ceinturé par un écran végétal. Pour assurer la continuité avec le milieu environnant, le merlon est boisé.

Tous ces aménagements apportent aussi une réponse aux enjeux de préservation de la biodiversité et de la faune.

Témoignage

FABRICE JALLU
VÉTÉRINAIRE À VIBRAYE (72)



“L'observation des oiseaux et la photographie animalière sont une passion qui m'a amené à venir très souvent faire des observations sur le site Paprec de Montmirail. On peut y voir des oiseaux de toute nature, parfois migrateurs avec une grande diversité d'espèces.”



Préserver l'eau, une obligation réglementaire

Que ce soit pour les eaux de ruissellement ou pour les eaux souterraines, de nombreux aménagements techniques sont prévus pour préserver la qualité des eaux souterraines, qui seront toujours parfaitement isolées des déchets stockés. Une barrière naturelle quasiment imperméable, complétée par plusieurs couches d'argile compactées, constitue une barrière passive conforme au niveau de perméabilité réglementaire.

S'y ajoute une barrière dite active, constituée de plusieurs couvertures en géotextiles synthétiques. Pour le drainage des eaux contenues dans les déchets ou issues de la pluie, des matériaux drainants sont déposés dans le fond du casier. Une surveillance, par le biais de différents piézomètres, permet un contrôle constant de la qualité des eaux souterraines.



Des solutions naturelles pour préserver la planète

Chez Paprec Agro, on étudie de près le stockage de carbone dans la terre et le processus naturel de retour au sol.

Stopper l'effet de serre

En grande partie responsable de l'effet de serre et du changement climatique, la quantité de dioxyde de carbone (CO₂) contenue dans l'atmosphère augmente chaque année de 4,3 milliards de tonnes. Il suffirait d'augmenter de 4 pour 1 000 (0,4‰) par an la quantité de carbone stockée dans les sols pour stopper l'augmentation de CO₂ dans l'atmosphère.

Un processus naturel de retour au sol

La matière organique utilisée comme matière première dans une installation de méthanisation contient de l'azote, du phosphore et de la potasse, éléments nutritionnels indispensables aux cultures. En réorganisant la part dite « organique » et la part dite « minérale » de cette matière, la méthanisation conserve ces éléments sous forme d'engrais naturels, réintroduits dans l'agriculture.



SÉCURITÉ

LA SÉCURITÉ DE TOUS, AVANT TOUT

Depuis sa première installation à MONTMIRAIL, l'équipe de TERRA 72 place la sécurité au cœur de son activité. En complément de la certification ISO 14001 obtenue, un agrément sanitaire sera également déposé afin de valider l'ensemble des procédures d'hygiène mises en place sur le site.



Contrôle strict des entrées des déchets sur le site

L'activité de traitement des déchets est encadrée par une législation très stricte qui impose une traçabilité précise et un suivi permanent. Seuls les déchets non dangereux ultimes et les déchets d'amiante sont autorisés sur le site. À l'arrivée sur site, un contrôle des documents déclenche la permission d'entrée du véhicule. Chaque chargement est soumis à un contrôle de non-radioactivité et à une pesée. Si tout est conforme, le camion entre sur le site. Un second contrôle est opéré lors du déchargement. Si l'opérateur constate qu'un déchet est non conforme, il le retire immédiatement du casier et l'envoie vers la filière de traitement adaptée. Parfois, la quantité de déchets valorisables présents dans la benne nécessite un sur-tri sur place.

Accès au site inchangé

Les poids lourds accèderont au site par la même entrée qu'actuellement, après être passés devant les installations d'accueil (poste d'accueil, portique de détection de non-radioactivité et pont-bascule). Des voies d'accès aux différentes activités du site seront créées, dès l'entrée, à partir de l'aire d'accueil.

Des voies secondaires permettront l'entretien et l'accès des secours en cas d'accident.



Trafic routier maîtrisé

Aujourd'hui, la majorité des camions qui apportent des déchets ultimes repartent à vide ; demain certains d'entre eux pourront être rechargés avec des déchets valorisables, comme des CSR par exemple : l'augmentation du trafic sera donc maîtrisée. Le trafic routier lié aux périodes d'épandage du digestat dans les champs viendra remplacer les transports d'engrais chimiques.

SÉCURITÉ

Prévenir le risque d'incendie

Le risque incendie est au cœur de toutes les attentions. Sur le casier de stockage, le méthaniseur et la chaîne CSR, un système de prévention sera installé, avec des caméras classiques et thermiques, en particulier sur les zones sensibles. Il permettra de suivre 24 h/24 toute augmentation éventuelle de température dans le casier.

Différentes mesures viendront compléter ce dispositif : gardiennage, interdiction de fumer sur tout le site, sensibilisation et formation du personnel, exercices incendie réguliers, entretien des espaces verts et débroussaillage.

La chaîne de préparation de CSR et le méthaniseur seront dotés de systèmes de détection incendie.

Des moyens de lutte contre l'incendie sont également prévus : extincteurs, réserves d'eaux d'extinction réparties sur le site, stock de terre, véhicules d'intervention capables de rouler sur tout type de terrain, y compris sur les déchets.



Site sous surveillance

Pour éviter toute intrusion et sécuriser l'espace, une clôture délimitera le nouveau périmètre du site. Seules les personnes autorisées pourront accéder au site durant ses heures d'ouverture. En dehors de ces périodes, un dispositif d'astreinte complètera la surveillance du site et pourra avertir les autorités compétentes en cas de besoin.

RÉSERVES
INCENDIE

4 500 m³
d'eau

Interview



LÉONARD SERIN
CHEF D'ÉQUIPE DU SITE

EN PERMANENCE SUR LE QUI-VIVE

Comment est surveillé le site?

En plus d'un réseau de caméras classiques pour couvrir l'ensemble des zones de travail sensibles, le site est équipé de caméras thermiques. Elles sont placées à proximité de la zone d'exploitation où sont stockés les déchets et contrôlent en permanence la température dans le casier pour détecter automatiquement toutes les élévations anormales. Elles nous permettent de surveiller 24 h/24 les zones à risque et nous alertent sur nos téléphones avant même un départ de feu. Chaque soir, avant de partir, je vérifie que toutes les caméras fonctionnent correctement.

De même, sur le méthaniseur et la chaîne CSR, nous aurons un système de caméras et capteurs avec report d'alarme 24h/24 sur nos téléphones.

Que se passe-t-il si la température dans le casier augmente?

Si une température élevée persiste, une alerte SMS est envoyée à plusieurs personnes, dont la personne d'astreinte. Deux personnes vont faire la levée de doute afin d'engager les actions nécessaires, et ce dans un délai très rapide.

À quoi servent les astreintes précisément ?

En cas d'incendie bien sûr mais également pour les unités de traitement de nos effluents. En cas d'arrêt, nous sommes également alertés sur nos téléphones, cette fois pour éviter principalement les odeurs.

Et si c'est un départ de feu?

Si cela arrive, le plan d'urgence incendie est déclenché. Le gardien intervient, s'il le peut, à l'aide d'extincteurs, en attendant que la personne d'astreinte se rende sur place, et mobilise si nécessaire d'autres personnes et les pompiers. Pour le casier de stockage, l'action la plus efficace pour un départ de feu est d'étouffer les flammes avec des matériaux inertes, comme la terre que nous avons en permanence en stock. Nos engins de sécurité sont également adaptés pour rouler sur les déchets et atteindre n'importe quelle zone du casier. Quand il n'y a plus ni flamme ni fumée, la situation est sous contrôle. Nous sécurisons durablement la zone.

Une fois le contrôle effectué, les déchets sont compactés et recouverts de matériaux inertes à chaque fin de journée, pour limiter le risque incendie et les envols.

PARLONS-EN !



L'épandage peut présenter des risques pour l'environnement

FAUX

- ▮ les cuves de stockage d'engrais sont couvertes et ventilées ;
- ▮ la qualité agronomique et sanitaire du digestat est contrôlée avant l'épandage ;
- ▮ l'épandage respecte les distances d'isolement par rapport aux cours d'eau et aux habitations ;
- ▮ l'épandage respecte des délais minimums avant le retour du bétail sur les parcelles épandues (prairies) ;
- ▮ le plan d'épandage est validé par la DREAL (Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) après consultation de plusieurs instances dont la chambre d'agriculture.

Les biodéchets sont dangereux pour la santé

FAUX

Une installation de méthanisation qui traite des biodéchets a l'obligation d'obtenir un agrément sanitaire. Il fixe entre autres le respect des Bonnes Pratiques d'Hygiène. L'agrément est accordé par la Préfecture après la visite d'un inspecteur des services du Ministère de l'agriculture, qui vérifie les locaux, les équipements, le bon fonctionnement du site et l'application du plan de maîtrise sanitaire (bonnes pratiques d'hygiène, procédures de retrait/rappel en cas d'alerte sanitaire, système de traçabilité notamment).

Il y aura plus d'odeurs avec la méthanisation

FAUX

La méthanisation et le digestat ne produisent pas d'odeurs. Ce sont les déchets organiques entrants qui peuvent générer des nuisances. C'est pourquoi ils seront stockés dans des cuves fermées ou enterrées. Des systèmes de captage et filtrage de l'air seront mis en place.

La ressource en eau sera protégée

VRAI

La zone choisie pour ce site bénéficie d'une protection géologique naturelle, que ce soit en épaisseur ou en perméabilité. De plus, elle se situe en dehors de tout périmètre de protection pour les captages d'alimentation en eau potable (AEP).

Unique dans le département, le site est indispensable à la gestion et la valorisation des déchets

VRAI

Le traitement des déchets résiduels est le maillon final essentiel de la chaîne de valorisation des déchets. 20 % des déchets collectés restent non valorisables et doivent pouvoir être traités dans des conditions optimales et maîtrisées.

Nous pouvons tous agir pour une planète plus verte

VRAI

En triant plus et mieux, nous créons de nouvelles matières issues du recyclage qui sont réintégrées dans les fabrications. Nous économisons les ressources de notre planète.

Un méthaniseur peut exploser

FAUX

Le méthaniseur fonctionne en absence d'oxygène, il ne peut donc pas y avoir d'explosion. Lors des maintenances avec intervention à l'intérieur de l'installation, des mesures spécifiques de sécurité sont mises en œuvre.



La prévention ne fait pas partie des objectifs du site

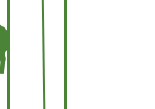
FAUX

Une maison de la terre et de l'environnement sera installée dans la ferme de La Bausserie pour pouvoir communiquer sur la prévention, le tri et la valorisation des déchets. Ce lieu sera dédié aux échanges, à la formation et l'information du public sur une meilleure gestion de nos déchets pour préserver notre planète.

Le site valorisera des déchets qui sont actuellement enfouis

VRAI

Les refus issus de centres de tri d'emballages ménagers ou de déchets produits par les artisans ou les industriels sont actuellement majoritairement enfouis en centre de stockage. En les transformant en CSR sur le site de Montmirail, ils deviendront des combustibles de 2^e génération et remplaceront les énergies fossiles.



UNE PROCÉDURE ADMINISTRATIVE ET UNE INFORMATION COMPLÈTE DES PARTIES PRENANTES

TERRA72 sera une installation classée pour la protection de l'environnement ; à ce titre, elle sera soumise à un ensemble de règles spécifiques pour maîtriser ses impacts sur l'environnement. Sous l'autorité des services de l'Etat et plus précisément du Préfet, ces règles font référence notamment au Code de l'Urbanisme et au Code de l'Environnement. Pour cela, la loi fixe les procédures administratives et de concertation qui sont à conduire avec l'ensemble des parties prenantes.



Au titre du Code de l'Urbanisme,

un **Dossier de Déclaration de Projet** sera présenté pour proposer une évolution du classement actuel des terrains. En effet, les activités de tri et de recyclage de TERRA72 seront par nature comparables à des activités industrielles, les déchets valorisés en étant la matière première. Pour cela un classement de type U (zone d'activité) est envisagé plutôt que le classement actuel en zone N (zone naturelle).

Ce dossier supervisé par la Communauté de Communes de l'Huisne Sarthoise compétente en matière d'urbanisme, doit faire l'objet d'une information large du public et plus particulièrement des riverains, dans un premier temps par une concertation publique. Cela permettra d'établir ensuite un **dossier d'évolution du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)** sur les parcelles occupées par TERRA72 et la déchetterie déjà exploitée par le SYVALORM, le syndicat public de traitement des déchets.



Au titre du Code de l'Environnement,

TERRA72 proposera un **dossier administratif et technique** très complet avec tous les détails techniques de réalisation des unités de traitement et de valorisation des déchets admis sur le site. Ce dossier comprendra plusieurs chapitres dont l'évaluation de son impact sur l'environnement mais aussi un résumé non-technique ayant vocation à apporter à tous, toutes les informations sur le projet. TERRA 72 prendra en compte les meilleures techniques disponibles au bénéfice du développement durable du territoire.



Les deux dossiers – Code de l'Urbanisme et Code de l'Environnement –

suivent ensuite un parcours coordonné, avec plusieurs points de rencontre, ce qui permet d'en assurer la cohérence. Il s'agit notamment :

- ▶ d'un avis unique de l'autorité environnementale indépendante, la MRAE, qui est désignée par le Préfet,
- ▶ d'une enquête publique commune, organisée par une commission d'enquête qui est désignée par le tribunal administratif.

Chaque dossier sera instruit par les services de l'État compétents dans chacun des domaines concernés, avec des présentations aux organismes consultatifs spécifiques comme :

- ▶ Le CODERST : le CONSEIL Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques,
- ▶ La CDPENAF : la Commission Départementale pour la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers.

Ces organismes rassemblent toutes les parties prenantes avec des représentants des collectivités territoriales, des associations agréées pour la protection de l'environnement, des services de l'État, des organismes consulaires comme la Chambre de Commerce et d'Industrie ou la Chambre d'Agriculture, ainsi que des personnes expertes ou personnalités qualifiées (médecin, hydrogéologues, ...).

Toutes les dimensions environnementales de TERRA72 seront donc prises en considération au cours de l'instruction administrative du projet, avec une information complète de tous. Cette phase importante du projet peut durer une année à une année-et-demi environ, elle permet d'affiner le projet et de le sécuriser dans l'intérêt général de tous.

Une concertation nécessaire à chaque étape



Procédure Urbanisme

- ▶ Déclaration de projet pour mise en compatibilité du PLUi



Décision initiale de la Collectivité

- ▶ Arrêté du Président de la CCHS
- ▶ Concertation préalable



Instruction initiale du dossier (DDT)

- ▶ Consultation des parties prenantes associées



Procédure Environnement

- ▶ Autorisation Environnementale Unique



Instruction initiale du dossier (DREAL)

- ▶ Consultation des services
- ▶ Compléments
- ▶ Recevabilité

Avis de l'autorité environnementale : MRAE



Enquête publique unique



Décision finale

- ▶ Délibération de la CCHS sur modification du PLUi
- ▶ Information au Préfet



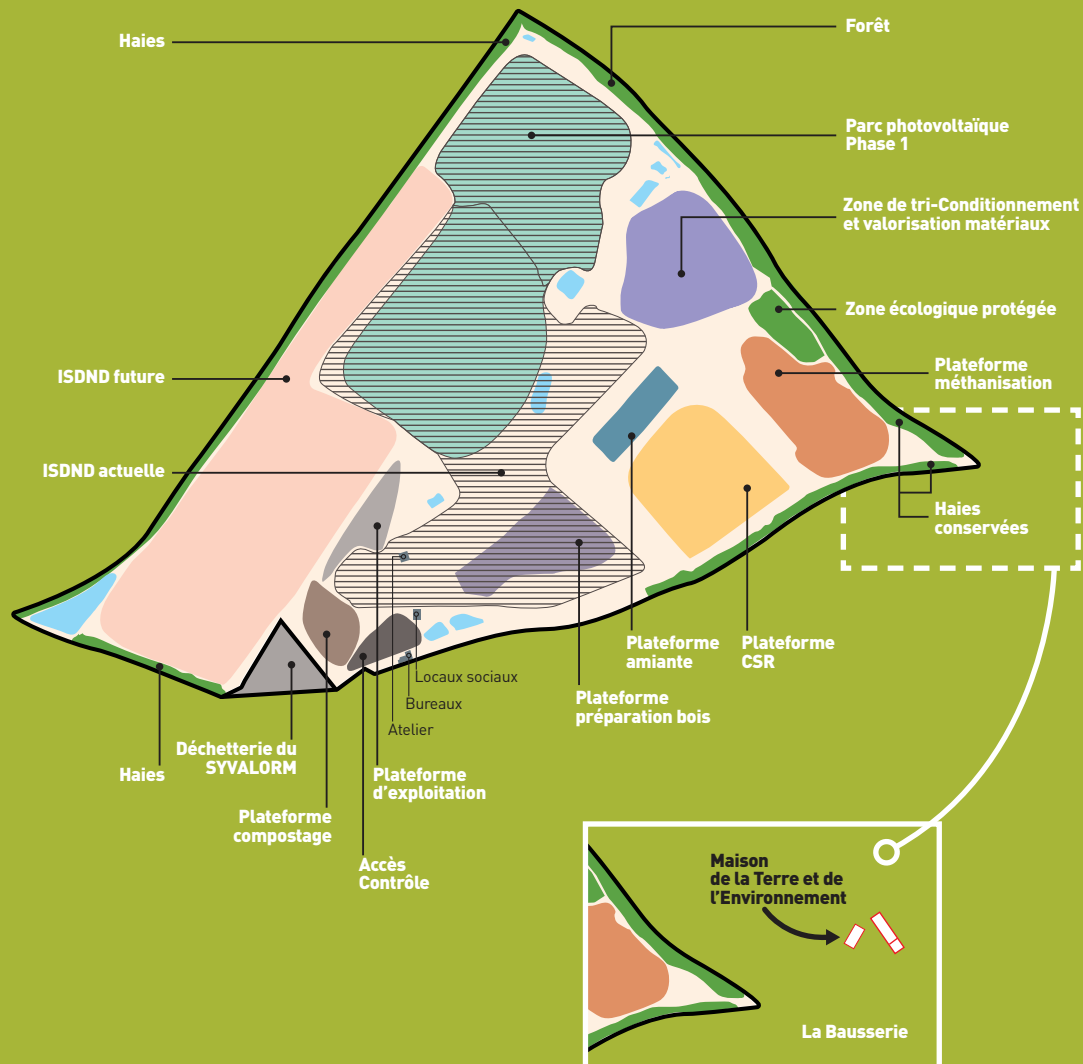
Décision finale

- ▶ Présentation au CODERST
- ▶ Arrêté préfectoral d'autorisation

12 À 18 MOIS

COMMUNICATION
Pour prendre en compte tous les enjeux environnementaux, 12 à 18 mois sont nécessaires à l'instruction des dossiers et à la concertation avec tous les intervenants.

Le site TERRA 72 à Montmirail



Contact

Sylvie Moron
sylvie.moron@paprec.com
02 43 50 18 27



Restitution des Groupes de travail

Prise en compte des observations et demandes

4 Octobre 2022

Rappel de la démarche de concertation :

Objectifs de la démarche de concertation :
écouter et prendre en considération les
attentes des riverains pour TERRA72

5 rencontres avec comptes-rendus :

- Une réunion de lancement tenue le 2 juin 2022 => constitution de groupes de travail autour de 2 thèmes principaux :
- Intégration paysagère et environnementale :
 - Réunions et visites de terrain : 14/06/22, 06/07/22 et 20/07/22
- Trafic routier :
 - réunion le 30/06/22



Bilan de la concertation :

Des questions et suggestions autour de 7 thématiques principales :

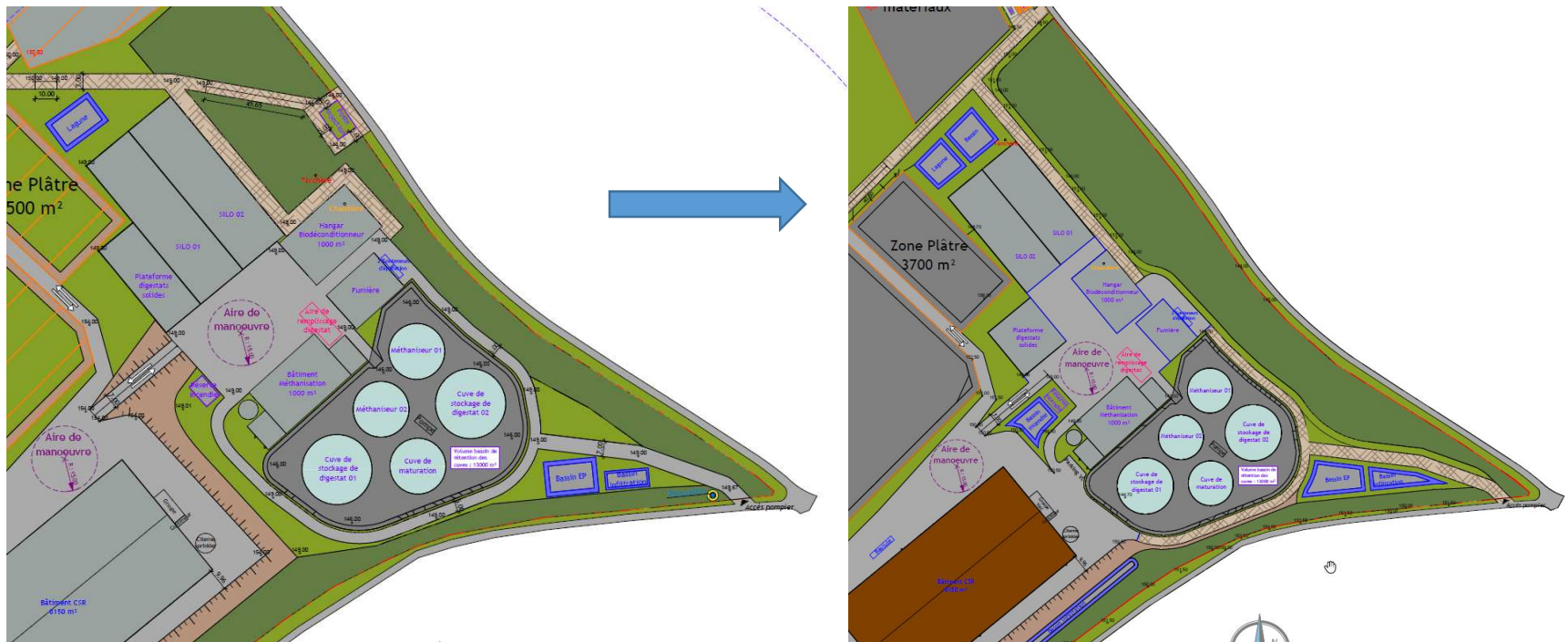
- Le volet paysager
- La biodiversité
- Le trafic routier
- Des questions sur la réglementation
- Des mesures d'accompagnement
- L'impact économique de TERRA72
- Divers



Le volet paysager

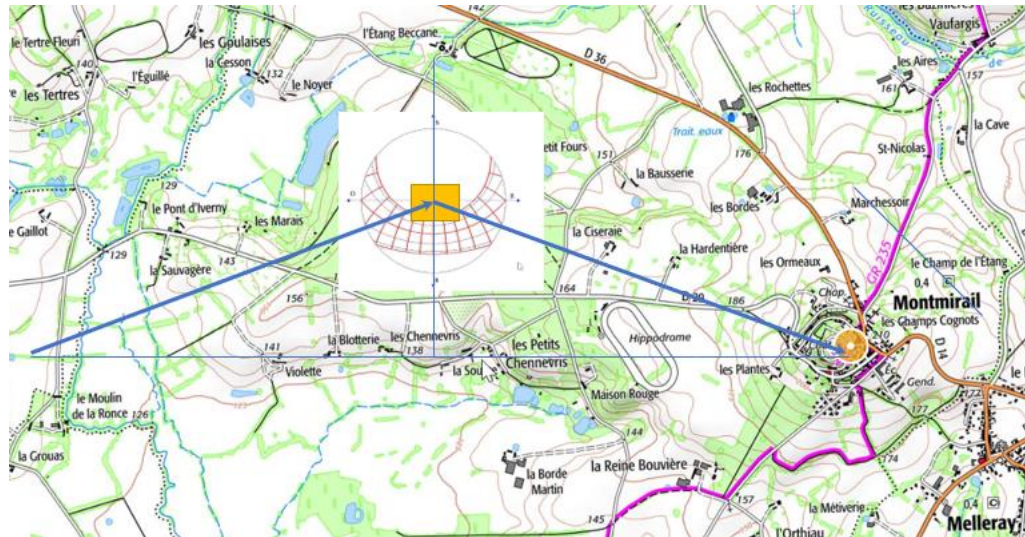
Implantation de la méthanisation :

Décalage vers l'intérieur du site du projet pour l'éloigner de la route communale : entre 15 et 20 mètres.



Evolution possible grâce à l'abaissement de 4 mètres du niveau des terrains au droit du bâtiment CSR => suppression du talus entre CSR et méthanisation : impact positif sur le paysage y compris de loin, et sur la biodiversité avec une zone verte plus grande.

Risques de réverbération des panneaux photovoltaïques



- Si l'orientation du soleil et sa hauteur sur l'horizon sont dans l'axe de réflexion des rayons lumineux vers le bourg et le château : possible à deux dates dans l'année : mi-octobre et mi-mars vers 16h00-16h30 en heure solaire.
- Un test est possible.

Plantations paysagères sur le sommet des casiers de stockage de déchets

- Si nécessaire, la réalisation de merlons paysagers plantés est aussi possible sur le sommet des casiers après leur couverture définitive.

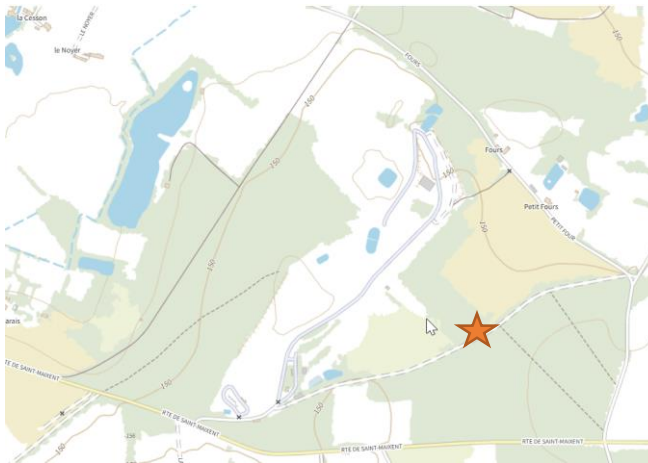


Plantations périphériques



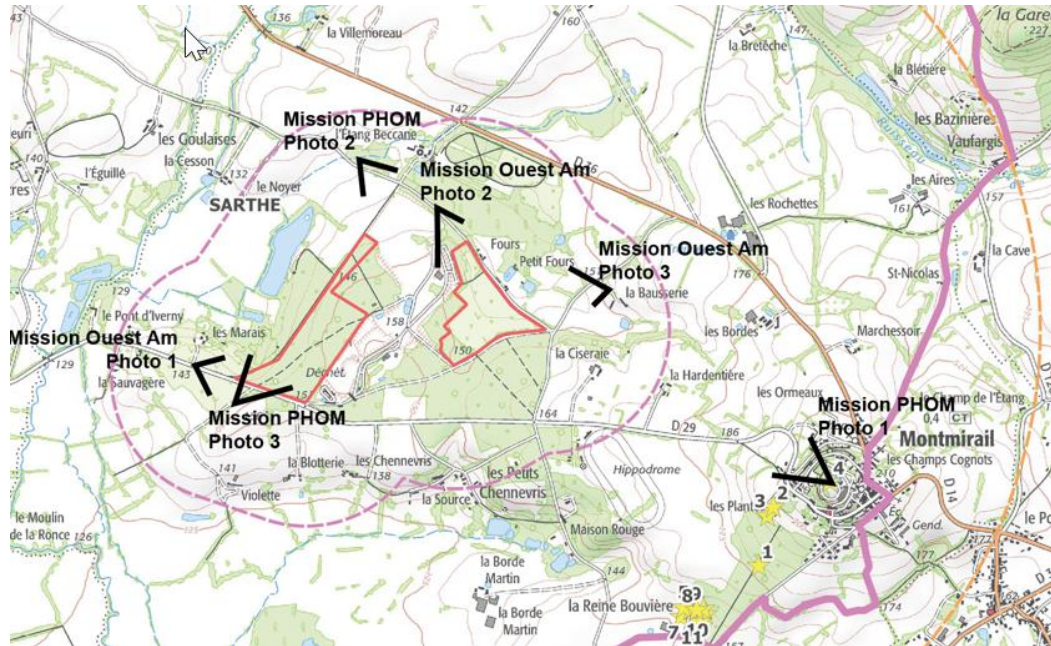
Des boisements sur des parcelles extérieures au site permettront de mieux intégrer TERRA72 dans le paysage.

Le local voisin du poste haute tension



Vu avec ENEDIS, cet ancien local électrique va être supprimé

- Un modèle numérique 3D en préparation
- => Présentation du résultat final en décembre prochain au bouclage du dossier transmis en Préfecture





PAPREC
GROUP

Biodiversité

Biodiversité : planning de défrichage et de création des merlons

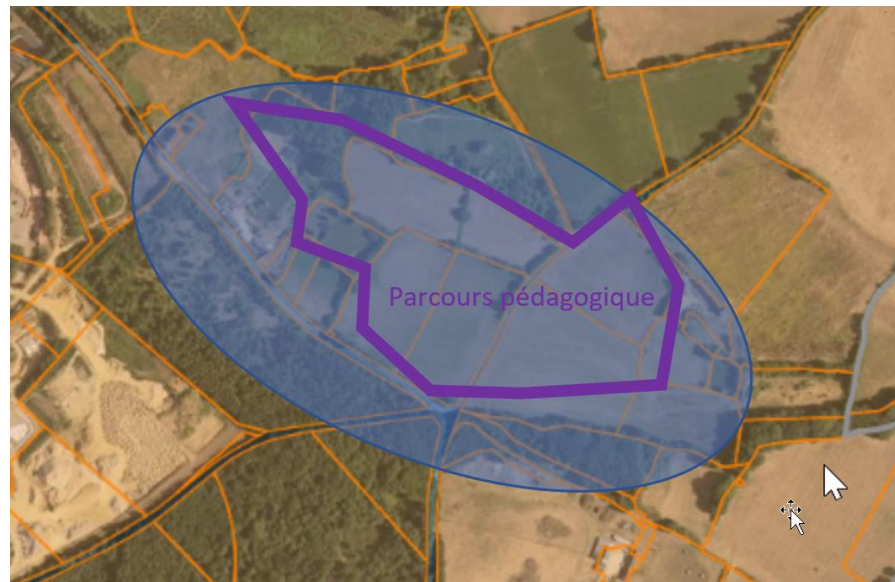
- Les défrichements sont à programmer sur une période de 5 ans max (Code forestier) :
 - Construction et plantation de tous merlons dès la première année;
 - Défrichage du reste au plus tard en cinquième année, selon les besoins:
 - Zone Est (méthanisation) : en début de période
 - Zone Ouest (Casiers d'enfouissement) : en fin de période
- Les boisements compensatoires à prévoir : probablement entre 2 et 3 fois les surfaces défrichées (minimum 1 – maximum 5) :
 - À réaliser dans un délai de 3 ans après les défrichages



Biodiversité : continuité de la zone écologique

Le secteur Est de TERRA72 sera dédié à la zone écologique, avec le parcours pédagogique intégré.

Un plan de gestion écologique sera bâti en concertation pour ce secteur, il permettra de définir les objectifs et les moyens à mettre en œuvre pour y développer la biodiversité.



Biodiversité : prévoir des zones boisées assez larges, au-delà des objectifs paysagers où 15-20 m sont suffisants



+ plusieurs parcelles de reboisement pour un total de 10 ha sur Lavaré, Saint-Maixent, Gréez-sur-Roc



PAPREC
GROUP

Trafic routier

Des opérations de sécurisation routière avec la DDR de la Sarthe

- Contacts pris avec les services du département pour la réalisation d'aménagements au Pont d'Iverny,
 - Les sujets : 50 km/h, arrêt de bus, radar pédagogique
- => Réponse du Président du Conseil Départemental (30/09/22)



Dominique LE MÈNER
Président du Conseil départemental de la Sarthe
Président du Conseil d'administration du SDIS
Député honoraire

Monsieur Patrick MOREAU
PAPREC CRV
Directeur de territoire
4 route d'Allennes
72100 LE MANS

Le Mans, le 30 SEP. 2022

Objet : RD 29
Monsieur le Directeur,

Vous avez bien voulu me faire part des observations des riverains de votre secteur quant aux conditions de circulation sur la RD 29, hors agglomération de Montmirail niveau du Pont d'Iverny ainsi qu'au droit du carrefour entre la RD 1 et 29.

Il m'est agréable d'accéder favorablement à la demande de limitation de vitesse maximale autorisée à 50 km/h sur ce secteur de la RD 29. J'ai donc demandé mes services de préparer l'arrêté de circulation correspondant.

J'accède également favorablement à la demande de radar pédagogique. Il va appartenir de financer l'acquisition et la pose du dispositif. Je souhaite que données de trafic et de vitesses collectées par l'appareil soient communiquées annuellement à mes services. Une autorisation de voirie vous sera délivrée, laquelle précisera les modalités d'implantation et d'entretien ultérieur de l'équipement.

Par ailleurs, les ouvrages d'art font l'objet d'une visite périodique par mes services. La dernière n'a pas relevé de désordre.

Pour ce qui est de l'aménagement des arrêts de car, il revient à la Région de la Loire, en tant qu'autorité organisatrice de la mobilité, d'étudier les solutions d'implantation des arrêts, les plus sécuritaires, et leur signalisation. L'éclairage des arrêts reste une caractéristique clairement associée au milieu urbain, notamment pour renforcer la lisibilité des entrées d'agglomération. En effet, sauf à la proximité de zones éclairées, l'influence favorable de l'éclairage sur la sécurité nocturne sur les routes rurales campagne n'est pas démontrée. Au contraire, en plus de la pollution lumineuse générée, l'éclairage présente certains inconvénients : une apparente sécurisation des lieux pour les piétons, des coûts conséquents (investissement, de maintenance et consommation d'énergie) et des supports qui constituent des obstacles agressifs.

Infrastructures et
Développement territorial
Direction des routes
Service Gestion des routes
N°06.1.925/022-09-429
Dossier relatif à :
Arrêté DUC
Chargé de mission
Sécurité routière
02.49.82.40.86

Hôtel du Département - Place Aristide Briand - 72027 Le Mans Cedex 9
Tél. : 02.43.54.72.72 - www.sarthe.fr



Concernant le trafic poids lourds sur la RD 29, je tiens à préciser que le réseau routier départemental a une fonction de desserte locale des territoires, y compris pour les poids lourds. Il convient d'être attentif à ne pas contraindre excessivement les déplacements des poids lourds et à ne pas reporter les nuisances sur d'autres routes ou d'autres agglomérations. Ainsi, il appartient au maire, lorsqu'il souhaite réglementer la circulation des poids lourds au sein d'une agglomération, de définir un itinéraire alternatif et solliciter l'avis du Département et des maires des autres communes potentiellement impactées.

Enfin, le Département qui gère un réseau routier constitué de 4 275 kilomètres de routes départementales, aménage en priorité les zones les plus accidentogènes placées sous sa responsabilité grâce à une analyse multicritère débouchant sur une programmation d'opérations de sécurité retenues au schéma routier dans lequel le carrefour entre la RD 1 et la RD 29, sécurisé actuellement par un aménagement avec un double tourne-à-gauche, est inscrit. A ce jour, l'opération de sécurité correspondante figure en priorité 2 au programme des opérations de sécurité et fera l'objet d'un aménagement futur dans ce cadre.

Les services du Département restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Dominique LE MÈNER

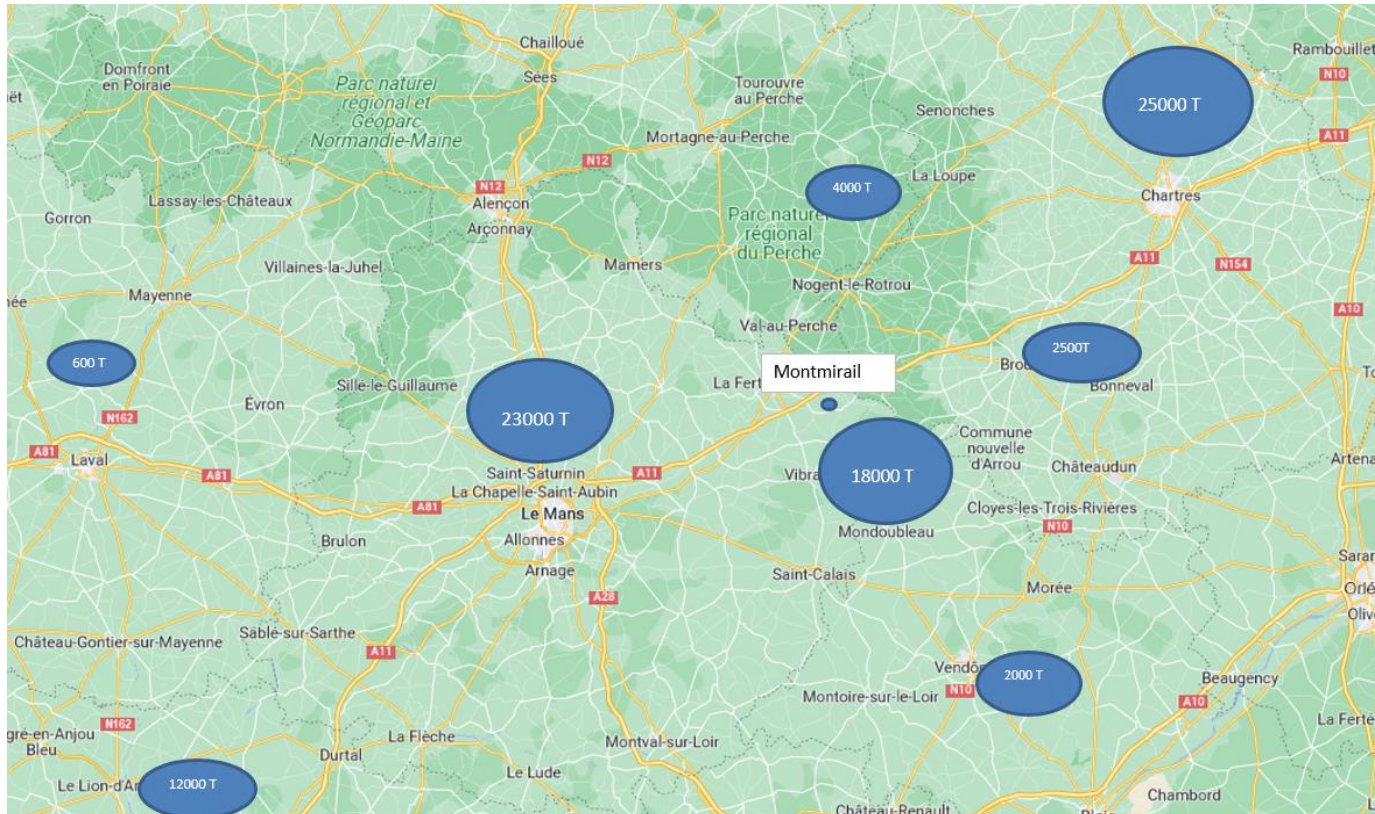
Création d'une voirie douce pour la sécurisation et la continuité du chemin de randonnée

Chemin de randonnée
actuel

Extension pour
sa continuité sur
les terrains de
Paprec CRV



Chaines logistiques alternatives pour le CSR



- Origine des tonnes entrantes pour la chaine CSR

Chaines logistiques alternatives pour le CSR

- Comparaison de deux solutions pour le site de production des CSR :
 - Le Mans
 - Montmirail.
- Analyse des flux de transport : tonnages X kilométrages:
 - Pour l'amenée des déchets vers le site de production de CSR
 - Pour l'expédition des CSR vers les consommateurs (dont Ecommoy)
- Un écart de plus de 2 millions de tonnes kilométriques en moins pour TERRA72 à Montmirail par rapport à un projet alternatif au Mans.



Chaines logistiques alternatives pour le CSR

- Prise en compte du projet de Sarthe Energies à Ecommoy qui va consommer entre 30 000 et 40 000 tonnes de CSR/an



PAPREC ENERGIES
A l'attention de Monsieur DESGURSE
128 boulevard HAUSSMANN
72008 PARIS

Ecommoy,
Le 1^{er} septembre 2022.

Monsieur le Directeur,

Par la présente, la SAS Sarthe Energies, par l'intermédiaire de son représentant légal Marc FACON, déclare son intérêt pour le projet de production de CSR de la société COVED sur le site de Montmirail (72).

En effet, en partenariat avec la société Paprec Energies, Sarthe Energies porte le développement d'un projet de chaufferie CSR, à implanter sur le site de la société JB Sol Transport à Ecommoy (72) et est susceptible de consommer 30 à 40 000 tonnes de CSR chaque année selon le dimensionnement définitif de l'installation.

En plus de la valorisation des déchets et le développement d'un schéma basé sur l'économie locale et circulaire, le développement de l'usage des CSR répond aussi à une volonté des pouvoirs publics exprimée en particulier lors du Grenelle de l'Environnement, avec pour objectifs :

- ✓ De réduire les quantités de déchets mis en décharge,
- ✓ De limiter les émissions de gaz à effet de serre (GES),
- ✓ De préserver les ressources naturelles,
- ✓ De réduire la dépendance aux combustibles fossiles.

L'énergie produite par cette chaufferie serait entièrement consommée sous forme de chaleur et d'électricité pour satisfaire les besoins énergétiques de l'activité de Sarthe Energies, la production de granulés bois destinés à l'usage domestique dont la demande ne cesse d'augmenter.

La disponibilité à proximité de la totalité du gisement de CSR nécessaire au fonctionnement de cette chaufferie est un facteur clé dans la réussite du projet de Sarthe Energies.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Marc FACON
Directeur Général



Zone du Casseau - Route de Mayet - B.P. 60029 - 72220 ECOMMUY - Tél. 02 43 87 71 96
S.A.S. au capital de 15 000 euros - Siret 910 401 913 00014 - APE 34921 - RCS de Mayet 398 544 856 - TVA FR3930403023



PAPREC
GROUP

Aspects réglementaires

-

22

Outils pour mesure de la qualité de l'air

- La qualité de l'air est déjà suivie sur le site, avec :
 - Des campagne de contrôle des rejets par des laboratoires agréés, en conformité avec la réglementation,
 - Des programmes de recherche de fuites éventuels par drone,
 - Le suivi des odeurs : réseau de nez + suivi des signalements
 - La mesure des retombées de poussière.
- Le suivi « automatique » par des appareils de la qualité de l'air ambiant est compliqué et souvent peu fiable :
 - les concentrations y sont très faibles.
 - les mouvements d'air sont de nature complexe, plus ou moins aléatoires et la position fixe des capteurs complique l'interprétation des mesures





PAPREC
GROUP

Mesures d'accompagnement



Parcours pédagogique

- Basé autour de la Bausserie, il sera co-construit dans le cadre d'une commission NATURE :
- Qui est partant ?
- Une organisation structurée :
 - Un règlement de fonctionnement,
 - Des réunions avec ordre du jour,
 - Des votes sur le choix d'actions à conduire



Un projet de maraichage bio

- Il sera basé à l'ouest du site:
 - Où un bâtiment existe déjà et qui sera rénové,
 - Les terrains y sont de meilleure qualité
 - plutôt qu'à la Bausserie, pour ne pas perturber le paysage, surtout si la construction de serres est nécessaire.



Rénover la ferme de la Bausserie

- Une rénovation complète de qualité :
 - Respectant et mettant en valeur les aspects architecturaux anciens,
 - Dans les règles de l'AVAP et du PLUi,
 - Permettant de recevoir du public.





PAPREC
GROUP

Les impacts économiques

PAPREC propose un développement économique durable du territoire

- **Plusieurs dizaines de millions d'euros seront investis sur le site**
 - Avec des retombées importantes pour les entreprises locales
- **Le doublement des emplois directs, non délocalisables**
 - + 20 emplois durables PAPREC
- **La production d'énergies renouvelables :**
 - L'équivalent de la consommation de 25 000 foyers
 - L'utilisation locale des énergies,
- **Des retombées financières directes pour les collectivités locales :**
 - Fiscalité des entreprises (CVAE, CFE,)
 - Redevance enfouissement
 - Projet de loi d'accélération des ENR



PAPREC
GROUP

Divers

Raccordement des riverains à la conduite de gaz

- Après demande auprès de GRDF, ce n'est pas possible pour des raisons techniques et juridiques:
 - Techniquement le réseau sera construit en régime de pression 10 bars ne permettant pas le raccordement de particuliers.
 - Juridiquement GRDF n'a pas de contrat de concession gaz avec les communes traversées (Montmirail, St Jean des échelles et Courgenard),
- ⇒ Seuls de nouveaux projets de méthanisation pourront éventuellement s'y raccorder.

Compte rendu de la réunion de restitution des groupes de travail Projet TERRA 72

Date : Le 04 Octobre 2022

Lieu : Montmirail, château

Participants : 20 hors Paprec

Intervenants Paprec :

- Hervé Le Gac, directeur de projets
- Alain Chénier, directeur du site de Montmirail
- Patrick Moreau, directeur de territoire
- Laurence Longuet, directrice des relations institutionnelles

Présentation des réponses aux questions posées lors des groupes de travail, par grandes thématiques

Cf. diaporama ci-joint

Questions et échanges :

- Mr De Gonfreville : le long de la D29, il existe un champ au sud qui pourrait protéger les Vallées si il était planté d'arbres
Réponse Paprec : des démarches sont engagées dans ce sens
- Mr De Gonfreville : les personnes habitant à la Sauvagère risquent d'avoir un visuel sur les casiers de déchets
Réponse Paprec : ce point sera intégré dans le phasage d'exploitation et vérifié avec le modèle 3D du projet qui sera présenté en fin d'année
- Mme Miller-Riffaud : dans le projet de la Bausserie, bien intégrer une présentation sur les gestes de tri à réaliser, les filières de recyclage et valorisation des déchets, ce que l'on peut recycler ou pas actuellement
- Mme Chailloux : comment ne pas détruire la faune lors du déboisement ?
Réponse Mme Boulén : il est prévu de créer une continuité écologique et rouvrir la zone pour développer les habitats
- Mr De Gonfreville : Peut-on reboiser les anciens casiers à la place de la pose de panneaux photovoltaïques ?

Réponse Paprec : on ne peut planter des arbres sur des casiers qu'en bordure, sur des merlons

- Mr Herbelin, Mr Vidal, Mr De Gonfreville : le panneau 50 km/h et Le radar pédagogique au Pont d'Iverny ne suffiront pas à obliger les camions à ralentir, cette zone restera dangereuse

- Mr Vidal : demande des contrôles de vitesse par la gendarmerie ou un radar fixe
Réponse Paprec : cette demande sera transmise au conseil départemental

En complément :

La limitation des 50 km/h figurera dans le protocole de déchargement des transporteurs extérieurs. Des campagnes de contrôle de vitesse à l'aide du radar pédagogique seront menées par Paprec et des décisions d'interdiction de site pourront être décidées en cas de dépassement répété

- Mme Copleutre : pourquoi ne prévoit-on pas de réaliser toute la compensation sur la commune de Montmirail

Réponse Paprec : nous n'avons pas tout le foncier nécessaire pour la compensation sur la commune. Si des personnes ont des propositions à faire, elles peuvent nous contacter

- Mr De Gonfreville : pourquoi ne fait-on pas deux chaînes CSR de 20 000T, une à Chartres et une au Mans pour réduire les kilomètres parcourus par les camions ?

Réponse Paprec : Produire des CSR est un processus industriel qui doit répondre aux attentes de plusieurs types de clients consommateurs ; pour cela, une chaîne CSR doit pouvoir être configurée pour produire plusieurs types de combustibles (taille des éléments, potentiel énergétique, taux d'impureté, etc ...). Ceci nécessite des investissements coûteux dans des machines de tri et conditionnement des déchets, dont l'amortissement n'est possible qu'avec des tonnages entrants en quantité suffisante.

- Mr Herbelin : les calculs de tonnes kilométriques intègrent-ils la livraison des CSR à Ecommoy ?

Réponse Paprec : oui

- Mr De Gonfreville : pour la méthanisation, serait-il possible d'avoir l'information sur le nombre de camions entrants et le nombre de citernes sortantes ?

Réponse Paprec : vous aurez toutes les informations dans le dossier complet, sachant que les chiffres présentés lors du Groupe de travail du 30 juin, avec les + 15 camions par jour en moyenne, intègrent bien les transports liés au méthaniseur, principalement en citernes semi-remorque.

Dans tous les cas, l'intérêt de Paprec est bien d'optimiser au maximum les transports en densifiant les produits transportés car faire circuler des camions à vide représente une perte financière.

- Mme Chailloux : les camions qui viennent sur le site sont-ils rechargés avant de repartir ?

Réponse Paprec : c'est l'objet du travail d'optimisation logistique qui a été réalisé et intégré dans les calculs présentés en réunion sur le trafic routier

- Mr Herbelin : l'association « Vent du Perche » peut-elle avoir accès au rapport annuel

Réponse de Mr Dumur : le rapport annuel est consultable en mairie

- Mr Herbelin : pouvez-vous nous diffuser l'extrait du projet de loi sur les Energies renouvelables qui concerne le partage de la valeur ?

« Section 5

« *Partage territorial de la valeur des énergies renouvelables*

« Art. L. 337-16. – Les fournisseurs titulaires de l'autorisation mentionnée au L. 333-1 déduisent des montants dus par leurs clients finals résidentiels dont la résidence principale est dans un périmètre déterminé autour des installations de production d'énergie renouvelable dont la liste est fixée par voie réglementaire, ainsi que par les communes dans lesquelles sont situées ces installations, le versement d'un montant forfaitaire annuel, fixé par voie réglementaire pour chacune de ces deux catégories de clients et pouvant être plafonné. Ce versement fait l'objet d'une mention expresse sur les factures ainsi que d'une information annuelle des clients éligibles.

« Les conditions d'application du présent article sont fixées par voie réglementaire après avis de la Commission de Régulation de l'Energie et du Médiateur National de l'Energie. »

- Mme Pioger : fait remarquer que des camions ne respectent pas la vitesse réglementaire dans sa commune de Lamnay et demande si l'on peut, comme pour le Pont d'Iverny, demander des contrôles de vitesse au conseil départemental

Mr Herbelin ajoute qu'il faut aussi contrôler la vitesse entre le Pont d'Iverny et le site Paprec

Réponse Paprec : ce sera fait

PIZZA DIVA
FABRICATION 100 % ARTISANALE
717 24 h/24
Retrouvez-nous

V/BRAYE
THONICÉ SUR DUE

CONNERRE
BOULOIRE

10 pizzas achetées 1 gratuite

pizzadiva@orange.fr

SARGÉ-SUR-BRAYE
Dimanche 30 octobre
Brocante
et
vide-greniers
Au cœur du village

Contact : 07 86 29 95 57
lesamisdesargeduperce@gmail.com

SARRI APPERT
MENUISERIE PVC ET ALU
SERBURERIE DÉPANNAGE

- Volets roulants • Fenêtres • Portes
- Portails • Portes de garage
- Clôtures • Motorisation

Avenue Michel Varélier - VIBRAYE
Tél. 02.43.60.05.57
appert.menuiseriepvc@orange.fr

L'ÉCHO de VIBRAYE

PERCHE SARTHOIS - PERCHE VENDOMOIS Redondade des cantons/secteurs de Montmirail, St-Calais, Bouloire, Vallée de l'Huisne, Montoubleau, Savigny/Braye et Vibraye

SOMMAIRE

Actualité 10-11
Secteur 2-13
Secteur de Justice 4-15
Publicités 16-17
Secteur 18-19
Vallée de l'Huisne 20

1,10 € 116^e Année - N°39 - Jeudi 13 octobre 2022
Abonnement 52,00 € par an - Tél. 02 43 93 62 15
e-mail : echo-de-vibraye@wanadoo.fr

Montmirail : le projet TERRA 72 se précise



Lire en actualité

**Le 2^e créneau
de dépassement
sur la RD 357
reliant Le Mans
à Saint-Calais
mis en service**

Lire en actualité

**La municipalité
de Vibraye
anticipe
la crise
énergétique**

Lire en page 4

**L'ÉCHO
de VIBRAYE**

change de look



à partir du 20 octobre 2022

Actualité de la semaine

MONTMIRAIL : Le projet TERRA 72 se précise

Plantations périphériques



Des boisements sur des parcelles extérieures au site permettront de mieux intégrer TERRA72 dans le paysage.

Présenté en juin dernier, le projet TERRA 72, portant sur l'extension de la déchetterie de Montmirail aux Vaugarniers, comprenant l'installation d'un méthaniseur, d'un parc photovoltaïque et la création d'une chaîne de production de combustible solide de récupération (CSR) se précise.

Paprec CRV porteur du projet, leader de la valorisation des déchets a engagé une discussion avec les riverains, les maires des communes concernées afin de rassurer et d'amener toutes les réponses aux questions que l'on peut se poser sur ce projet où la superficie du site devrait passer de 30 à 50 hectares. Des groupes de travail et de réflexion ont été instaurés sur sept thématiques différentes. Ce mardi, au château de Montmirail c'était le temps de la restitution et des derniers échanges avant que le projet ne soit déposé en début 2023 au service de l'Etat.

La biodiversité sauvegardée

Au premier plan de la discussion, le volet paysager, l'un des points sensibles. Des mesures précises sont évoquées afin de s'intégrer au mieux au paysage. L'ins-

tallation du méthaniseur est décalée de 15 à 20 mètres afin de limiter la vue. Des plantations paysagères sur les sommets des casiers de stockage sont possibles et le boisement sur les parcelles extérieures

au site permettra de mieux d'intégrer TERRA 72 dans le paysage et épargner les nuisances visuelles. Puisque les croises se précisent, dans un souci pédagogique et de visualisation optimisée, le bureau d'études s'est lancé dans la modélisation 3D du site qui sera présenté en fin d'année. Dans un secteur très boisé, le défrichement est programmé sur une période de cinq ans en respect du code forestier, 1 ha déboisé 1 ha replanté. La construction des melons et les plantations de la zone correspondante au méthaniseur, seront mises en place la première année. Pour les autres parcelles, l'opération s'étale sur trois ans. Un boisement de compensation est prévu équivalent à deux ou trois fois la zone défrichée. Toute cette zone, sera dédiée à une zone écologique avec un parcours écologique, nécessitant un plan de gestion, bâti en concertation avec tous les partenaires. « Il s'agit de définir des objectifs et les moyens à mettre en œuvre pour monter cette biodiversité », précise Laurence Longuet, directrice des relations institutionnelles chez Paprec CRV. Un diagnostic devra être préalablement établi. « Nous démontrons ce que nous sommes capables de faire en matière de protection de la nature ». Ajoutant les responsables du leader français du recyclage. Un maraîcher bio à l'ouest du site est prévu, des précautions pour éviter les nuisances visuelles sont à l'étude surtout s'il y a l'implantation de serres. Autres mesures d'accompagnement, la bâtisse de

la Bausserie, appartenant déjà à Paprec, sera rénovée en respectant l'aspect architectural. Le lieu sera le point de départ du parcours écologique destiné à accueillir un large public dont des scolaires.

Le trafic routier, toujours des interrogations

Point pour lequel la discussion reste ouverte, le trafic routier sur la RD 29, notamment au passage du pont d'Ivreny. L'inquiétude sur l'augmentation potentielle du flux de camion devant emprunter cette route départementale interroge encore. En effet, ce projet va engager le transport de CSR compris entre 30.000 à 40.000 tonnes par an pour être traité. « Cela va entraîner une augmentation du trafic journalier », estime Jean de Gontreville, créateur du collectif de défense des riverains contre les nuisances du centre d'enfouissement. Le conseil départemental de la Sarthe a été contacté pour des aménagements au Pont d'Ivreny et pour notamment limiter la vitesse à 50 km/h, l'installation d'un radar pédagogique et le déplacement de l'arrêt de bus pour les transports scolaires. La réponse du président du Conseil départemental est claire. C'est à la préfecture de prendre un arrêté de limitation de vitesse et c'est au Conseil Régional de la région Pays de la Loire qu'incombe de détourner l'arrêt de bus. Seule avancée, l'installation d'un radar pédagogique au frais de Paprec a été validée par le conseil départemental. B.R

LE DÉPARTEMENT DE LA SARTHE COMMUNIQUE :

“Sartre complémentaire santé” : attention au démarchage frauduleux par e-mail !

Le Conseil départemental a été alerté qu'une campagne de démarchage par courriel était en cours en Sarthe. Le démarcheur propose des devis personnalisés pour une complémentaire santé.

Le Conseil départemental et son partenaire ACTIOM ne sont en aucun cas impliqués dans cette démarchage. Les Sarthois

désireux de se renseigner sur la mutuelle départementale « Sartre complémentaire santé » sont invités à se rendre sur www.sartre.fr pour plus d'informations, ou bien à appeler le numéro dédié 02 43 54 79 79 (prix d'un appel local) du lundi au vendredi, de 9 h à 18 h ou encore en prenant rendez-vous sur un lieu de permanence. Aucun démarchage commercial n'est et

ne sera organisé par le Département ou par son partenaire.

Le Conseil départemental incite donc les Sarthois à la plus grande prudence quant à ces démarchages frauduleux et à être vigilants vis-à-vis de ce type de sollicitations.

LUNAY : RABELAIS DES JEUNES TALENTS DE LA GASTRONOMIE 2022

Emeline Plouzeau, lauréate des Rabelais des Jeunes Talents 2022

La Confédération Générale de l'Alimentation en Détail (C.G.A.D.) a organisé, mercredi 28 septembre à Paris, la 10^{ème} édition des Rabelais des Jeunes Talents de la Gastronomie 2022. Parmi les 35 lauréats récompensés, Emeline Plouzeau, qui habite à Lunay dans le Loir-et-Cher, a reçu un trophée dans la catégorie “Primeur”.

Emeline Plouzeau, lunotière, a 17 ans et adore les fruits et les légumes depuis sa plus tendre enfance. Une passion, mûrie avec le temps, qu'elle partage en famille « *Maman travaille dans les charpignons* » confie-t-elle et dont elle a fait sa vocation. Après un CAP Primeur, un bac pro Commerce, Emeline est maintenant étudiante en première année d'apprentissage BTS Management Commercial Opérationnel au sein de la même entreprise de vente de fruits et légumes, Prim'Fruits à Montoire-sur-le-Loir, depuis le début de ses études. « *Emeline a même fait son stage de 3^{ème} ici.* » déclare fièrement Stéphan Papepierre, responsable du magasin, qui encourage celle, qui en février dernier, a terminé lauréat régionale au concours des Talents de fruits et légumes. Mercredi



28 septembre à Paris, elle a reçu le trophée des Rabelais des Jeunes Talents de

la Gastronomie 2022, dans la catégorie “Primeur”, à l'occasion de la 10^{ème} édition

du prix, organisée par la Confédération Générale de l'Alimentation en Détail. Cette distinction récompense chaque année des jeunes talentueux âgés de 17 à 29 ans exerçant dans l'un des treize métiers de bouche : boucher, boulanger, brossier, caviste, charcutier-traiteur, chocolatier, crémier-fromager, cuisinier-serveurs, épicer, glacier, pâtisier, poissonnier, primeur. Depuis la création des Rabelais en 2012, 292 jeunes ont été récompensés. Cette 10^{ème} édition a sacré 35 jeunes. Pour être retenus comme lauréat, ils se sont tous distingués dans leur spécialité et ont démontré leurs talents dans les concours et épreuves de sélection organisés tout au long de l'année dans les différents métiers de bouche. En recevant ce prix, Emeline est entrée dans le cercle très fermé des Rabelais, en la hissant au même coup au rang de meilleur espoir français dans son domaine. La jeune lauréate, qui travaille avec passion la mise en place de beaux étalages, les dips de légumes et la sculpture de fruits comme la pastèque, aime le contact avec la clientèle et aimerait un jour avoir son propre magasin. Son fruit préféré « *la poire* » déclare-t-elle, après hésitation.